



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 7347

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les moyens mis en oeuvre pour le dépistage du cancer du sein. Le programme de dépistage du cancer du sein a été généralisé en 2003-2004. Le nouveau protocole propose tous les deux ans, une mammographie comportant deux clichés par sein, un examen clinique à toutes les femmes de 50 à 74 ans. Si ce programme de dépistage a permis de détecter de manière précoce de nombreuses tumeurs cancéreuses, il n'en demeure pas moins que trop de femmes meurent encore de cette maladie, faute d'un diagnostic précoce. Le coût d'un traitement d'un cancer du sein détecté trop tardivement est considérable et grève lourdement les finances publiques. Il semble que le programme de prévention du cancer du sein n'atteigne pas ses objectifs, au regard du grand nombre de femmes concernées, qui, mal informées, ne se présentent pas aux examens gratuits mis à leur disposition. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

En France, le programme de dépistage organisé du cancer du sein est conforme aux recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute Autorité de santé, ainsi qu'aux recommandations internationales. Ce programme a été conçu pour proposer une mammographie de dépistage aux femmes de la tranche d'âge de 50 à 74 ans. Dans ce cadre, les femmes reçoivent tous les deux ans une invitation personnalisée à effectuer une mammographie chez le radiologue de leur choix. Afin d'inciter les femmes à participer à ce programme, le ministère chargé de la santé a profondément modifié le programme initial, pour y intégrer des modalités pratiques plus adaptées aux attentes des femmes françaises. Ainsi, par exemple, un examen clinique complète désormais la mammographie. Le programme a été généralisé sur tout le territoire depuis le premier trimestre 2004. Le ministère chargé de la santé a également complété le dispositif par l'intégration, en janvier 2008, du matériel de radiologie numérique. Des campagnes d'information nationales sont effectuées par l'institut national du cancer (INCa) et, au niveau local, les structures de gestion du dépistage et les associations se font les relais de ces messages en les adaptant aux spécificités départementales.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7347

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6299

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4717